

## PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

### PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2022-2023

#### 5<sup>E</sup> ANNÉE DU PRIMAIRE

		1 <sup>ère</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
<b>CONTENUS D'APPRENTISSAGE</b>	Prise de conscience des changements psychologiques et physiques à la puberté	X		
	Compréhension du rôle de la puberté par rapport aux capacités reproductrices			X
	Information sur les divers contextes d'agression sexuelle en vue de les prévenir ou de les faire cesser		X	
	Prise de conscience des règles permettant d'assurer sa sécurité personnelle pouvant s'appliquer dans différents contextes			X

## COMMENTAIRES

Les élèves recevront de 5 à 15 heures d'éducation à la sexualité pendant l'année scolaire. Ces apprentissages viseront les élèves de 1<sup>ère</sup> année jusqu'à la 6<sup>e</sup> année du primaire. Pour ceux du préscolaire, le programme est facultatif. Cette planification a été approuvée par le conseil d'établissement le 19 octobre 2022.